

Interinformation « Statistiques d'entreprises »

RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2006

PROJETS D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE	28
AVIS D'OPPORTUNITÉ	
- Enquête statistique auprès des opérateurs ferroviaires	29
AVIS DE DEMANDE D'ACCÈS A DES DONNÉES	
- Demande du SESP	30
- Demande du Sessi	31

PROJET D'AVIS

proposé par l'interinformation Statistiques d'entreprises le 24 octobre 2006

1. Le Conseil salue l'important travail accompli par le groupe de travail qui examine les modalités de prise en compte de la dimension "groupe de sociétés" dans l'élaboration de la **statistique structurelle d'entreprise**. Il souhaite que les recommandations du groupe de travail lui soient présentées à l'occasion d'une réunion exceptionnelle de l'interinformation Statistiques d'entreprise organisée au printemps 2007.

2. Le Conseil approuve les propositions du Sessi de **simplifier le dispositif actuel d'enquêtes annuelles dans l'industrie** (enquêtes annuelles d'entreprises et enquêtes de branche) à l'occasion du projet Resane. Il encourage l'orientation consistant à améliorer les outils de mesure du marché intérieur et la démarche engagée consistant à associer les organisations professionnelles et les entreprises à l'étude des solutions envisageables. Il sera attentif à ce que les objectifs de précision ou de détail à maintenir dans la future enquête annuelle de production soient examinés avec chacune des organisations professionnelles concernées.

Le Conseil demande au Sessi de lui présenter au printemps prochain les réponses apportées aux besoins des organisations professionnelles en matière d'accès à des résultats détaillés de la future enquête annuelle de production afin qu'il puisse juger des suites à donner aux difficultés qui subsisteraient.

3. Concernant le **changement de nomenclatures d'activités et de produits**, le Conseil approuve les grandes orientations du plan de communication qui lui a été présenté et souhaite être tenu informé du déroulement de ce plan.

4. Le Conseil a pris note des nouvelles orientations d'Eurostat en matière de **rééquilibrage des priorités** dans le programme à moyen terme 2008-2012.

S'agissant d'Intrastat, il manifeste une certaine inquiétude et demande que des études approfondies soient menées par le système statistique public afin de bien apprécier l'ensemble des conséquences de la mise en place éventuelle du flux unique en particulier pour la qualité et la continuité des comptes nationaux. De même, s'agissant de Prodcum, il demande qu'une concertation approfondie soit menée avec l'ensemble des utilisateurs, et en particulier avec les représentants des entreprises, avant d'arrêter les décisions finales.

5. Le Conseil prend acte des travaux engagés afin d'améliorer la **qualité méthodologique de plusieurs indices** : l'indice des prix des services, l'indice des prix dans les transports, l'indice du coût du travail au niveau européen, l'indice du coût de la construction, le nouvel indice de référence des loyers. Pour chacun de ces indices, il souhaite qu'une diffusion large et bien documentée soit assurée tant sur l'internet que dans les publications conjoncturelles de l'Insee.

6. Le Conseil, constatant les difficultés rencontrées pour la première réponse au **règlement déchets**, encourage vivement les services concernés à mettre en œuvre les investissements statistiques et la coopération nécessaires afin de répondre aux exigences de ce règlement dans les prochaines années avec le souci de limiter la charge d'enquête sur les entreprises.

Ce projet a été adopté par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2006 avec 2 modifications :

- *le deuxième paragraphe de l'avis n° 2 fait l'objet d'un avis à part entière :*

« Le Conseil demande au Sessi de lui présenter au printemps prochain les réponses apportées aux besoins des organisations professionnelles et des entreprises en matière d'accès à des résultats détaillés de la future enquête annuelle de production afin qu'il puisse juger des suites à donner aux difficultés qui subsisteraient. »

- *dans l'avis n° 5, les définitions d'Intrastat et de Prodcum ont été précisées :*

« Le Conseil a pris note des nouvelles orientations d'Eurostat en matière de **rééquilibrage des priorités** dans le programme à moyen terme 2008-2012 :

S'agissant du système destiné à la mise en œuvre du règlement européen qui prévoit la déclaration de statistiques relatives aux échanges entre les États membres (Intrastat), il manifeste une certaine inquiétude et demande que des études approfondies soient menées par le système statistique public afin de bien apprécier l'ensemble des conséquences de la mise en place éventuelle du flux unique en particulier pour la qualité et la continuité des comptes nationaux.

De même, s'agissant de la nomenclature européenne de produits utilisée pour établir des statistiques sur la production (Prodcum), il demande qu'une concertation approfondie soit menée avec l'ensemble des utilisateurs, et en particulier avec les représentants des entreprises, avant d'arrêter les décisions finales. »

INTERFORMATION « STATISTIQUES D'ENTREPRISES »
- 24 octobre 2006 -

Président : Édouard SALUSTRO, Cabinet Édouard Salustro

Rapporteur : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises (Insee)

ORDRE DU JOUR

Introduction	6
I - Point sur les règlements Eurostat.....	6
1) Présentation	6
2) Débat.....	8
II - Examen	9
1) Examen d'enquêtes pour avis d'opportunité	9
2) Examen de demande d'accès à des données.....	15
III - Refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane)	16
1) Les projets du Sessi dans le cadre de Resane	16
2) Débat.....	18
3) L'avancement des travaux du groupe de travail « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » et les grandes lignes du rapport.....	20
4) Les travaux du sous-groupe « Les groupes, sous-groupes et la mondialisation »	22
Débat.....	23
IV - Le plan de communication du changement de nomenclature.....	25
1) Présentation	25
2) Débat.....	26
V- Points divers	26
1) Réunion de présentation des résultats de l'enquête Innovation.....	26
2) Rencontre du Cnis « L'accès à l'information statistique à l'heure d'Internet »	27
VI - Projet d'avis de l'interformation	27
Conclusion.....	27

LISTE DES PARTICIPANTS

Amena AÏDI	DGMT/MDS
Delila ALLAM	UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE
Mireille BARDOS	BANQUE DE FRANCE
Michel BARGE	SESP MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT
André BAUDELET	CREDIT AGRICOLE SA
Jean-Marc BEGUIN	INSEE
Maurice BERNADET	MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME
Laurence BLOCH	INSEE
Bernard BOULENGIER	SYNDICAT FRANCAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE
Monique BOURBIGOT-POGNAT	CNIS
Christian BOURE	FIEV
Philippe BRION	INSEE
Benjamin CAMUS	INSEE
Pascale CAUDRON	CNIS
Josette CAZENOVE	MIN AGRICULTURE PECHE
Hatem CHAKROUN	AFD IEDOM
Isabelle CHAPTAL	GRUPE DES INDUSTRIES METALLURGIQUES
Jean CORDIER	BANQUE DE FRANCE
Nathalie COULEAUD	DGTPE MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
François de LA TOUR	CICF
Maurice DELAPORTE	L'ALLIANCE 7
Michel DENIAU	UNION ROUTIERE DE FRANCE
Daniel DESAULTY	SCEES MIN AGRICULTURE PECHE
Sylvie DUMARTIN	ARCEP
Catherine DUPAS	INSEE
Dominique DUVERGER	CNCM
Charles EL NOUTY	CGPME
Michel EURIAT	INSEE
Pierre FLAUD	FIB
Franck FONTANESI	FIEV
Alain GELY	CGT
Claude GISSOT	DEPP MIN EDUCATION ENSGT SUP RECHERCHE
Ghislaine GRIMLER	CNIS
Jean-Philippe GROUTHIER	SESSI MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Yves HENON	UNICEM
Gérard KREMER	BANQUE DE FRANCE
Alexandre KYCH	CNRS EHESS LASMAS
Thierry LACROIX	INSEE
Christine LAINE	INSEE
Jean-Pierre LE GLEAU	INSEE
Claire LEFEBVRE	DOUANES MIN ECONOMIE FINANCES INDUST
Béatrice LEVY	DIRECTION DU TOURISME
Martine LEVY	MIN OUTRE MER
Virginie MADELIN	SCEES MIN AGRICULTURE PECHE
Chantal MADINIER	INSEE
Rémi MALETRAS	GRUPEMENT DES PROFESSIONS DE SERVICES
Henri MARIOTTE	SESP MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT
Frédérique MINODIER	INSEE
Julien MOLLET	CCFA
Bernard NANOT	OEEMP MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Nicolas OUDIN	COPACEL

Annie PELLUET	AFT IFTIM
Jean-Pierre PUIG	CNIS
Emmanuel RAOUL	SESP MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT
Emmanuel RAULIN	INSEE
Yvonick RENARD	MEDEF
Bertrand TRONCHON	ACFCI
Yves ROBIN	SESSI MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Patrice ROUSSEL	INSEE
Carla SAGLIETTI	CNIS
Edouard SALUSTRO	CABINET EDOUARD SALUSTRO
Jean-Marie SAUNIER	SESP MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT
Bertrand SAVOYE	AFD IEDOM
Philippe SCHERRER	INSEE
Pierre SICSIC	BANQUE DE FRANCE
Olivier SIMON	AFD IEDOM
Stéphane TAGNANI	INSEE
Céline THÉVENOT-SERRAVALLE	INSEE
Barbara THEWISSEN	SYNDICAT FRANCAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE
Vincent THOLLON-POMMEROL	INSEE
Bernadette WARET	FEDERATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

Absents excusés

le Président	CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE
Jean-Claude BOURQUIN	UFC QUE CHOISIR
Philippe DUPONT	BANQUE FED DES BANQUES POPULAIRES

Introduction

Édouard SALUSTRO, Président

Je suis heureux d'ouvrir la séance de notre Interformation « Statistiques d'entreprise » ; je souhaite que nos travaux d'aujourd'hui soient aussi fructueux et animés que lors des sessions précédentes ; s'agissant de Resane, il est important de remarquer que nous ne pourrons dès cette réunion parvenir à une conclusion ; nous nous contenterons de différents points d'information.

Je passe la parole à Jean-Marc BÉGUIN pour le point sur les règlements Eurostat.

I - Point sur les règlements Eurostat

1) Présentation

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je vous remercie, Monsieur le Président. En raison d'un ordre du jour très chargé, le bilan des avis fait l'objet d'un [suivi écrit](#) uniquement. Si vous souhaitez poser des questions sur ce suivi, je vous propose de le faire à l'occasion du débat qui suivra cette présentation.

Je vous présenterai donc ici un point sur les règlements européens.

Parmi les 7 règlements européens intersectoriels de la décennie 90, trois règlements sont essentiellement conceptuels et ne donnent pas lieu à fourniture de données : Nomenclatures, Unités statistiques et Répertoires. Les quatre autres sont les principaux règlements : Intrastat, Prodcom, Statistiques structurelles (SBS) et Statistiques conjoncturelles (STS). Ces 7 règlements sont soit en cours de rénovation, soit remis en question.

Cinq autres règlements ont été mis au point puis publiés dans les cinq premières années de la décennie 2000 :

- Les quatre premiers avaient trait à des domaines nouveaux et faisaient passer d'une logique sectorielle à une logique intersectorielle.
- Le règlement sur les statistiques de court terme (STS) de 1998, a été remis sur l'ouvrage à peine publié, sous la pression de la Banque centrale européenne. Le vote d'une nouvelle version de ce règlement a pris un certain temps et n'a pu être mené à bien qu'en 2005, mais son contenu avait été largement débattu par les différents pays, et entériné sous la forme d'un *gentlemen's agreement*. Beaucoup de ses orientations étaient donc déjà appliquées au moment de son adoption.

Nous attendons actuellement la publication de trois règlements pour la fin de l'année 2006 : le règlement sur les nomenclatures, celui sur les FATS et celui sur les répertoires. Une nouvelle procédure de comitologie a été mise au point au premier trimestre 2006, qui permet au Parlement de reprendre la main davantage que par le passé. Cette procédure allonge les délais ; nous espérons que cela ne changera pas fondamentalement le contenu des règlements, sur lesquels les différents pays et la Commission avaient éprouvé des difficultés à trouver un accord.

Les nomenclatures ont déjà été largement débattues ici et seront à nouveau discutées tout à l'heure au niveau du plan de communication. Je n'en dirai pas plus.

Je dirai en revanche un mot sur le règlement FATS – *Foreign Affiliate Trade Statistics* –, qui concerne aussi bien les filiales étrangères en France que les filiales de groupes français à l'étranger. J'aborderai ensuite la question du règlement sur le répertoire. Le règlement SBS lui-même est en cours de négociation ; il sera promulgué courant 2007 et devrait être simplifié. Le règlement sur les pesticides touche également l'industrie. J'aborderai enfin le thème du rééquilibrage des priorités entre les divers travaux, notamment Intrastat et Prodcom.

Règlement FATS

Le règlement FATS comporte deux volets : le suivi des filiales en France de groupes étrangers (FATS inward) et celui des filiales à l'étranger de groupes français (FATS outward).

Pour les premières, nous disposons de pratiquement toutes les statistiques et n'éprouverons aucune difficulté à répondre au règlement européen. Pour les secondes, dans les 18 mois qui suivront le vote du règlement, nous devons fournir trois variables relatives à l'emploi, au chiffre d'affaires et au nombre de filiales par pays et par secteur. Il s'agira d'une fourniture annuelle d'information considérant pour la première fois les groupes comme unité statistique. Par ailleurs, au-delà de ces trois variables simples, le règlement prévoit de tester, dans le cadre d'une « enquête pilote », la possibilité de collecter des variables supplémentaires, touchant essentiellement la mesure des échanges extérieurs et prenant donc le relais de l'enquête menée par le système statistique public français en 1999-2000 sur la mondialisation. Les échanges intra-groupes seront mesurés par les données des groupes eux-mêmes, de même que les dépenses de recherche et développement. Certains pays ont fait en sorte que les conclusions de l'enquête pilote, quelles qu'elles soient, c'est-à-dire même si elles sont positives, soient reprises dans un nouveau règlement à définir, de sorte que nous ne disposerons pas de ces données dans le cadre d'un règlement européen avant de nombreuses années.

Règlement sur les répertoires

Il stipule que les pays doivent disposer d'un répertoire statistique d'entreprises et de groupes, introduisant ainsi la dimension groupe dans les répertoires nationaux. Nous devons donc mettre en place un répertoire de groupes. Si nous voulons mieux connaître ce qui touche à la mondialisation, nous devons nous concentrer sur les interactions des groupes français à l'étranger et des groupes étrangers en France. Nous avons donc intérêt à connaître une partie des données collectées par nos homologues étrangers concernant les filiales des groupes français. Le règlement prévoira donc l'échange de données entre instituts nationaux de statistiques. Les pays devront en outre fournir les informations qui concernent leur propre répertoire à Eurostat. En parallèle du règlement, Eurostat lance un appel d'offres pour 2008 pour construire un répertoire européen des groupes ; il sera construit au départ sur des répertoires privés, puisque la plupart des pays ne disposent pas de répertoire de ce type. Eurostat prévoit qu'il pourra ensuite vérifier l'adéquation de son répertoire aux répertoires nationaux. L'idée générale consiste à inciter chacun à améliorer la partie qu'il connaît. Subsistent quelques interrogations sur l'utilisation de ces données par Eurostat. Les statisticiens souhaitent qu'il soit exclusivement utilisé à des fins statistiques ; certains ont envisagé son utilisation en vue du contrôle de la concurrence.

Intrastat

Intrastat a fait l'objet d'une importante pression politique de nombreux pays à la simplification. Je reviens d'une réunion des directeurs de statistique d'entreprise (dite BSDG) à Luxembourg où Eurostat avait proposé comme sujet de réflexion la question du coût des différentes enquêtes. Il apparaît qu'Intrastat est de très loin l'opération statistique qui coûte le plus cher à tous les pays. Le chiffre de 50 % du coût total de l'ensemble de la statistique a été avancé. La décision a été prise, plutôt que d'adopter une position défensive consistant à énumérer les difficultés techniques d'une simplification d'Intrastat, de simplifier le dispositif selon les deux axes suivants :

- étude du flux unique, les pays ne s'intéressant qu'aux importations ou aux exportations, l'autre partie étant obtenue par miroir pour le pays destinataire ou de provenance ;
- poursuite des simplifications en cours, en matière d'automatisation de collecte notamment.

Prodcom

Eurostat s'est demandé (toujours dans le cadre du BSDG) quelles simplifications pouvaient encore être menées pour Prodcom. On peut distinguer deux groupes de pays : certains, dont la France, défendent le statu quo car ils pensent qu'un certain nombre d'utilisateurs en ont besoin ; d'autres, qui utilisent Prodcom comme base de l'établissement de la comptabilité nationale pour le passage secteur-branche rejoignent cette position ; celle-ci s'appuie sur l'argument que l'importance de Prodcom a déjà été largement réduite, notamment en termes de périodicité. Selon d'autres pays, dans la mesure où cet instrument n'est pas utile en soi à la Commission, il revient à Eurostat d'élaborer la méthodologie de collecte, mais le choix des produits collectés doit être du ressort des pays et ne pas être une obligation. Ces pays ont proposé de supprimer de la collecte les services liés à la production, ce qui me surprend personnellement dans la mesure où nous allons vers une

économie de services, et les produits intermédiaires. Cette proposition avait l'accord de la DG Entreprises. Elle n'a pas été adoptée, car la majorité requise n'était pas suffisante ; la plupart des pays ont indiqué qu'ils avaient pour l'instant besoin du détail de Prodcom pour réaliser le changement de nomenclature, mais les procédures de simplification risquent d'être mieux accueillies par un certain nombre de pays une fois celui-ci terminé.

Programme à moyen terme 2008-2012

Ce programme, au sens financier du terme, prend la suite d'Edicom. Il vise quatre objectifs :

- revoir les indicateurs et les priorités,
- revoir également l'ensemble des règlements,
- moderniser la production (« *a smarter way of data production* ») (c'est-à-dire concrètement faire davantage appel aux sources administratives et à ce que Eurostat appelle les rapprochements de micro-données ou les corrélations d'échantillons)
- moderniser et simplifier Intrastat.

Nous en saurons probablement davantage dans le courant de l'année 2007.

2) Débat

Yvonick RENARD, Medef

Je remercie le Directeur de la Statistique d'Entreprise pour sa présentation. Nous recevons toutefois cette information pour la première fois ici. De nombreux points très importants à l'ordre du jour n'ont pas été documentés, ce qui nous pose quelques problèmes lors de leur prise de connaissance à chaud.

Sur le suivi conjoncturel et les indicateurs de court terme, il nous paraîtrait intéressant de disposer d'un bilan de la disparition de l'information depuis 1999, année d'introduction de l'euro. Nous ne voulons pas confondre simplification et disparition. En ce qui concerne Intrastat et Prodcom, l'Union européenne n'a, à ma connaissance, toujours pas renoncé à l'objectif de marché unique. Or ces deux instruments sont essentiels pour aider les entreprises dans le travail sur le marché unique ; envisager leur simplification drastique revient donc à renoncer implicitement à cet objectif. Envisager que les États puissent choisir les variables à suivre est problématique. Par ailleurs, nous tenons particulièrement à ce que la vigilance de tous soit soutenue sur la finalité exclusivement statistique du répertoire. Nous ne devons pas construire un outil servant à la DG Concurrence. Accessoirement, existera-t-il un identifiant commun des groupes ?

Édouard SALUSTRO, Président

Je vous remercie de l'animation apportée aux débats.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Sur la première remarque, je souligne que l'essentiel de ce que je viens de vous exposer date de la semaine dernière, même si le contenu en était discuté auparavant ; je ne pouvais donc décemment pas vous envoyer des documents plus tôt.

Sur le fond, je prends note de votre demande de bilan. Le bilan quantitatif est relativement facile à effectuer ; le bilan qualitatif est en revanche plus difficile à réaliser.

Yvonick RENARD, Medef

Une enquête pourrait-elle être menée sur le ressenti de ces disparitions ?

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Une telle enquête serait en effet intéressante. Beaucoup d'informations ont vu leur périodicité passer du niveau trimestriel à un niveau annuel. Beaucoup d'informations ont cependant été ajoutées, ainsi qu'en témoigne la liste figurant dans le suivi des avis.

Sur Intrastat et Prodcom, mon message visait à indiquer que nous sommes désormais 25 et que la France pèse moins en Europe. Eurostat n'avait pas fait circuler, comme lors de réunion précédente, un tableau permettant de connaître la position de chaque pays. Je donc incapable de vous donner

précisément le rapport de force. Dans le débat, deux groupes de pays se distinguaient très nettement ; certains soulignaient, comme Yvonick RENARD, que toucher à Prodcom revenait à remettre en cause l'ensemble du système ; d'autres, à l'initiative des Anglais, estimaient que Prodcom était une affaire nationale. Les statistiques de vin ont été prises en exemple : il est probable que la production de vin est faible au Royaume-Uni ; cela étant, le coût d'une production statistique doit y être proportionnellement très faible. Je vous ai adressé ce message pour que vous agissiez au niveau européen si vous estimez que cela est nécessaire. La DG Entreprises a accepté ces propositions de simplification, mais des débats internes y sont vifs.

Sur le répertoire, la vigilance est en effet de mise. Ce répertoire sera difficile à mettre en œuvre ; ce règlement est relativement sibyllin ; son futur contenu est difficile à cerner. Je peux cependant répondre de manière claire à la dernière question : un identifiant européen unique sera bien mis en place ; il est d'ailleurs envisagé d'utiliser l'identifiant Intra-TVA.

Yves ROBIN, Sessi

Je suis tout à fait disposé à mener un bilan, comme le demande Yvonick RENARD, mais il faudra étudier également ce qui a été ajouté. Dans certains cas, nous sommes par exemple passés d'une enquête trimestrielle à une enquête annuelle détaillée et une enquête mensuelle. Par ailleurs, il existe différents motifs d'évolution : certaines sont réalisées à la demande d'Eurostat, d'autres à celle de fédérations professionnelles. Le bilan n'est pas facile à réaliser ; je ne suis pas certain qu'il nécessite une enquête.

Édouard SALUSTRO, Président

Nous passons à l'examen d'enquêtes pour avis d'opportunité concernant l'Enquête Stratégies de délocalisation et d'implantation à l'étranger, qui touche les transports, l'industrie et les services, et l'Enquête statistique auprès des opérateurs ferroviaires.

II - Examen

1) Examen d'enquêtes pour avis d'opportunité

Enquête Stratégies de délocalisation et d'implantation à l'étranger

Céline THÉVENOT-SERRAVALLE, Insee

Je vais vous présenter, avec Henri MARIOTTE, l'enquête sur les stratégies de délocalisation et de développement d'activités à l'international, prévue pour 2007.

Le sujet des délocalisations occupe une place importante dans le débat public depuis plusieurs années. Il suscite une demande de chiffres de la part des décideurs politiques ; pourtant, le système statistique public ne dispose pas d'outils permettant d'y répondre directement. En effet, nos sources permettent d'identifier indirectement l'ampleur du phénomène, mais de façon retardée et pour des activités industrielles essentiellement. Ce constat est commun à plusieurs pays européens, aussi Eurostat a proposé un projet d'enquête sur l'*international sourcing* (approvisionnement à l'international) ; l'enquête aura lieu en 2007 et devrait être réalisée par la plupart des Etats membres de l'Union européenne, ainsi que par le Canada et de nombreux membres de l'OCDE. La France ne s'intègre pas directement à ce projet, mais propose une enquête qui y est largement liée. Elle serait réalisée en collaboration par l'Insee et le SESP et porte sur trois secteurs économiques – la fabrication d'équipements mécaniques, les activités informatiques et le transport de marchandise et la logistique.

Henri MARIOTTE, SESP

Pour le secteur des transports, la demande d'informations sur les grands groupes devient de plus en plus importante. Par ailleurs, se pose notamment la question de savoir si la diminution de la part du pavillon français dans les transports internationaux s'explique par la création de filiales à l'étranger par les groupes français ou par le recours à des entreprises étrangères.

Céline THÉVENOT-SERRAVALLE, Insee

Les délocalisations sont définies par Eurostat comme un déplacement d'une partie de la chaîne de valeur de l'entreprise vers l'étranger. Cette définition a un sens relativement large : elle comprend la production confiée à une filiale ou à un sous-traitant étranger. La définition est en revanche plus stricte concernant l'activité déplacée : celle-ci doit être identique. Les tests nous permettront d'affiner cette notion avec les entreprises, la délocalisation pouvant s'accompagner d'une montée en gamme de production. Telles que définies dans l'enquête, les délocalisations peuvent être motivées par des réductions de coûts, par la proximité de nouveaux marchés ou le rapprochement d'un client ayant lui-même délocalisé.

Henri MARIOTTE, SESP

Par exemple, dans les transports, Salomon a délocalisé sa fabrication de chaussures en Roumanie ; Dentressangle, qui assurait le transport de l'approvisionnement des usines françaises en pièces détachées, a créé une filiale en Roumanie pour suivre l'usine de Salomon.

Céline THÉVENOT-SERRAVALLE, Insee

Les objectifs de l'enquête sont de mieux connaître les motivations, les destinations et les modalités de réalisation des délocalisations – internes aux groupes, recours à des sous-traitants ou créations de joint-ventures. Nous souhaitons également connaître la nature des activités délocalisées – activités principales ou auxiliaires.

Enfin, nous mènerons notre enquête au niveau des groupes afin d'interroger l'entité qui détient la prise de décision. C'est ce point qui nous a incité à nous détacher de l'enquête Eurostat, qui sera réalisée au niveau des entreprises. En effet, contrairement à la France, la plupart des pays européens ne possèdent pas d'enquête sur les groupes.

L'enquête demeurera toutefois compatible avec celle d'Eurostat, notamment pour le questionnaire, afin de permettre un échange d'informations. Le temps de réponse doit être inférieur à une heure ; il sera donc constitué essentiellement de questions qualitatives afin de limiter la charge des entreprises. Nous accompagnerons ces questions de la description détaillée de trois projets qui ont marqué la vie de l'entreprise au cours des trois dernières années, afin d'établir une base d'informations proche du terrain.

La structure du questionnaire est la suivante :

1. description du groupe ;
2. nature des activités délocalisées – principales ou auxiliaires - ;
3. destination des délocalisations ;
4. ampleur approximative du phénomène ;
5. motivations ;
6. bilan rétrospectif sur la réussite du projet ;
7. obstacles ;
8. projets pour les trois prochaines années, pour la production ou les fonctions auxiliaires.

Henri MARIOTTE, SESP

La structure du questionnaire sera la même pour tous les secteurs, mais la nomenclature sera adaptée au secteur.

Céline THÉVENOT-SERRAVALLE, Insee

Nous prévoyons d'interroger environ 1 500 unités, réparties de la manière suivante :

1. 500 entreprises indépendantes et 100 groupes dans les équipements mécaniques ;
2. 700 entreprises indépendantes et 70 groupes pour les activités informatiques ;
3. 100 groupes pour le transport de marchandise et logistique.

Henri MARIOTTE, SESP

Pour ce dernier secteur, nous visons à interroger la centaine de groupes les plus importants, qui recouvrent plus de 80 % du secteur.

Céline THÉVENOT-SERRAVALLE, Insee

Pour les équipements mécaniques et les activités informatiques, la taille de l'échantillon est identique à celle de l'enquête sur l'immatériel.

En conclusion, il est important de noter que l'enquête ne permettra pas d'établir un chiffrage macro-économique des emplois déplacés car elle a été conçue comme une enquête microéconomique. Nous ne pourrions pas interroger les entreprises ayant fermé suite à une délocalisation totale ; nous n'interrogerons pas directement les entreprises sur le nombre d'emplois qu'elles ont détruit, cette question étant sensible. Nous disposerons en revanche d'informations sur le niveau de décision des délocalisations : est-ce une décision prise au niveau du groupe ou au niveau des filiales ? L'enquête fournira également des informations sur les motivations à l'origine de la délocalisation, permettra la constitution d'une base d'informations sur les projets et donnera une estimation de l'ampleur du phénomène de délocalisation sur les trois secteurs étudiés. Elle donnera également un point de référence sur les possibilités d'interrogation des groupes sur un sujet sensible et non encore testé. Il s'agit donc d'une première étape avant un possible projet d'une plus grande ampleur.

Henri MARIOTTE, SESP

Nous avons commencé à travailler avec une des principales organisations professionnelles du secteur du transport, TLF (Transport et Logistique de France).

Alain GÉLY, Confédération Générale du Travail

Il paraît effectivement difficile d'interroger directement les entreprises sur le nombre d'emplois délocalisés. Toutefois, des questions permettront-elles d'apprécier qualitativement les emplois concernés par ces délocalisations ?

Par ailleurs, je suis surpris que le Sessi ne soit pas associé à l'opération.

Charles EL NOUTY, Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises

Quelle est la place des PME dans votre étude des délocalisations ?

Bertrand TRONCHON, Assemblée des Chambres de Commerce

Nous avons mené une enquête de cette nature en 2005 et avons pu collecter des éléments de comportement et de chiffrage sur le domaine de l'emploi ; nous tenons à votre disposition les enseignements méthodologiques et quantitatifs.

Yvonick RENARD, Medef

Le titre du projet d'enquête a considérablement varié entre sa première annonce et la présentation qui nous en est faite aujourd'hui. On pourrait y voir un flou conceptuel très important : confondre sous-traitance, *sourcing* et délocalisations nous inquiète et semble dénoter une méconnaissance de la vie des entreprises. Envisager que la délocalisation soit une stratégie est pire encore. La stratégie des entreprises consiste à se positionner sur un plan mondial dans un certain nombre de marchés. Nous sommes en compétition et souhaiterions donc disposer des informations sur les compétiteurs et obtenir des soutiens en termes de compétitivité. Nous n'avons pas l'impression que le travail envisagé se fixe ce but. Il semble plutôt préparer une sanction des entreprises qui délocalisent. Cela étant, le fait de stigmatiser trois secteurs nous semble également assez étonnant. Ils sont différents – industriels ou tertiaires - ; ils demandent une amélioration de la connaissance de leurs marchés plutôt qu'une ingérence dans leurs affaires internes.

Pour cet ensemble de raisons, nous ne soutiendrons pas l'opportunité de cette enquête. Enfin, nous estimons que ce travail aurait dû résulter des réflexions du groupe de travail du Cnis sur les groupes.

Rémi MALÉTRAS Groupement des Professions de Service

Ma question est adressée à Henri MARIOTTE. Quelle est l'organisation qui vous soutient dans votre démarche ? La principale organisation qui adhère à notre groupement n'était pas au courant de votre démarche. Je soutiens entièrement ce que vient de dire Monsieur RENARD.

Bernard BOULENGIER, co-président de la formation Industrie, IAA, Énergie du Cnis

Quelle est la durée rétrospective de l'enquête sur les délocalisations effectuées ?

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je répondrai sur le plan stratégique et laisserai Céline THEVENOT-SERRAVALLE et Henri MARIOTTE répondre aux questions plus techniques.

Si les organisations professionnelles s'y opposent, nous ne mènerons pas notre enquête. Vous devez toutefois savoir que dans ce cas, la France serait le seul pays dans lequel elle n'aurait pas lieu. L'enquête ne porte que sur trois secteurs pour la simple raison qu'en 2007 nous aurons une charge importante de travail due à l'introduction du changement de nomenclature dans l'enquête annuelle d'entreprise. Par ailleurs, le Sessi n'intervient pas directement dans l'enquête pour des raisons de charge mais il va de soi qu'il sera associé à l'élaboration de l'enquête. Il m'a semblé essentiel que la France ne soit pas le seul pays dans lequel une enquête sur les délocalisations était impossible. Je suis conscient que ce type de questions est difficile à poser en France. Indépendamment de la position des organisations professionnelles, je ne sais pas quel sera le comportement des entreprises elles-mêmes. Il ne s'agit pas pour nous de stigmatiser telle ou telle profession. L'alternative consisterait à interroger 20 000 entreprises au lieu de 1 500. Je rappelle que cette opération est menée dans le cadre d'enquêtes pilotes, préalables à l'établissement d'un règlement européen. Cette enquête sera donc, quoi qu'il en soit, obligatoire d'ici probablement deux ans. Il serait regrettable qu'elle n'ait pu être expérimentée en France. Par ailleurs, avant de lancer l'enquête, nous comptons mener des tests auprès des groupes. Parmi les entreprises interrogées, figureront évidemment des PME. L'intérêt de l'enquête réside notamment dans l'évaluation des réponses en fonction de la taille des entreprises. Les délocalisations alimentent le débat social, ainsi qu'en témoigne l'allocution du président de la République d'il y a quelques mois. Il me paraîtrait difficile d'expliquer au ministre de l'Économie que cette enquête, réalisée dans 23 pays, ne le sera pas en France. Je suis tout à fait conscient des problèmes que vous soulevez, mais il ne me semble pas responsable de refuser toute enquête.

Le champ de l'enquête a effectivement évolué, de même que son intitulé. L'idée a toutefois été arrêtée aujourd'hui de mener une enquête sur les délocalisations au sens large, consistant en un transfert d'activités de la France vers l'étranger, qu'il consiste en un recours à de la sous-traitance internationale ou en un développement de filiales. Le débat porte sur la frontière, difficile à déterminer, entre le développement à l'étranger d'activités qui auraient pu se développer en France. Dans la notice explicative de l'enquête, les opérations à considérer comme des délocalisations seront précisées aux entreprises au travers de cas-types.

Céline THÉVENOT-SERRAVALLE, Insee

L'interrogation des entreprises porte sur les délocalisations ayant eu lieu au cours des trois dernières années, donc entre 2004 et 2006 pour l'enquête menée en 2007.

La question du nombre d'emplois ne sera pas posée directement, nous interrogerons sur la part globale de l'activité touchée, et ce de façon relativement large. Nous pourrions ensuite estimer le nombre d'emplois touchés, mais il ne s'agit pas de notre objectif premier.

Alain GELY, Confédération Générale du Travail

Des questions relatives aux caractéristiques de l'emploi sont-elles prévues ?

Céline THÉVENOT-SERRAVALLE, Insee

La qualité sera évaluée au travers des fonctions de l'entreprise qui sont délocalisées – activités de recherche et développement, de production ou d'ingénierie informatique. Il n'y a pas, pour l'instant, de question sur la qualité de l'emploi mais le questionnaire pourrait évoluer suite aux tests qui sont réalisés actuellement.

Nous sommes par ailleurs tout à fait intéressés par l'expérience de l'Assemblée des Chambres de commerce. Nous pensons que la question était trop sensible pour être adressée directement aux entreprises.

Henri MARIOTTE, SESP

Sur les transports, nous avons travaillé avec la Fédération des entreprises de Transport Logistique de France (TLF).

Yves ROBIN, Sessi

Le Sessi ne se désintéresse évidemment pas de cette question et soutient entièrement le projet. Outre les questions de charge de travail, nous estimons que l'aspect méthodologique doit dans un premier temps être mis en avant. Il s'agit d'évaluer les difficultés, puisque l'enquête devra, quoi qu'il en soit, être menée à l'avenir. Il ne nous semble pas qu'il existe de telles spécificités méthodologiques dans l'industrie rendant nécessaire l'association du Sessi à la maîtrise d'œuvre.

Jean-Marie SAUNIER, SESP

Une question portait sur les stratégies des PME dans le secteur des transports. Des études localisées sur le sujet sont menées par les Directions régionales de l'équipement, notamment en Alsace et en Aquitaine.

Maurice BERNADET, co-président de la Formation Transports, tourisme

J'ai été surpris d'entendre que l'on stigmatise des secteurs. Pour le transport de marchandises, c'est une chance pour nous de disposer de données sur ce secteur soumis à une compétitivité de l'international. Cette enquête doit avoir lieu pour nous permettre de mieux comprendre le phénomène et de réagir ensuite. Compte tenu de l'importance de la question, les organisations professionnelles ne peuvent qu'être satisfaites de l'organisation d'une telle enquête.

Yvonick RENARD, Medef

Les délocalisations en France des entreprises de transport routier seront-elles étudiées ? Le temps de travail sera-t-il pris en compte ? L'article du Président de la Mission d'information sur les délocalisations ne m'a pas semblé demander beaucoup d'informations sur ce point. Nous ne décelons pas l'intérêt général présidant à la réalisation de cette étude. Nous pouvons nous inspirer de la notion d'étude pilote créée par Eurostat, mais il ne nous paraît pas opportun de mener une enquête d'intérêt général.

Charles El NOUTY, Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises

L'étude de Patrick Aubert et Patrick Sillard « Délocalisations et réductions d'effectifs dans l'industrie française » publiée en 2005, excluait les PME du champ d'investigation.

Yves ROBIN, Sessi

Cette étude s'appuyait sur une enquête menée par le Sessi sans fixation de seuil et n'excluait pas les PME.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je constate que nous nous trouvons dans une situation de blocage relatif. Le questionnaire n'est pas définitivement élaboré. Je propose donc que nous revenions devant cette instance fin avril 2007. Nous pourrions alors vous faire état des réactions des entreprises face à l'enquête suite aux tests réalisés. Je note que l'enquête soulève un certain nombre de réactions de votre part ; les entreprises ont accepté de répondre à l'étude de l'Assemblée des Chambres de commerce. Il n'existe pas de sujet plus important que celui-là pour les hommes politiques. Pour autant, nous ne savons pas encore si les entreprises considéreront qu'il s'agit de sujets stratégiques auxquels elles ne veulent pas répondre. A l'issue de la phase de test, nous aurons une idée plus précise de leur position.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

Il me semble que le problème des délocalisations est actuellement un des problèmes centraux dans le débat public. Il est clair que la position du Cnis ne serait pas comprise s'il ne rendait pas un avis d'opportunité favorable. Nous essayons depuis des années de faire entrer dans le cadre du Cnis les enquêtes d'évaluation des politiques publiques. Sur un tel sujet, si nous déclarons l'enquête inopportune, les pouvoirs publics mèneront l'enquête en dehors du Cnis, avec des conséquences

prévisibles en terme de secret statistique. Cette position me paraît contestable. Je voulais vous alerter sur ce point.

Édouard SALUSTRO, Président

La position que vous proposez consiste à ne pas repousser définitivement l'opportunité d'une telle enquête aujourd'hui. Nous nous donnons le temps d'en envisager les modalités, ce qui est différent en terme d'image. La qualité du débat est importante ; nous devons prendre en compte les objections qui se sont manifestées et sont de natures très diverses. Je propose que devant la nature des débats, des arguments avancés et des commentaires formulés, il soit mené une étude préalable, avant de revenir devant cette assemblée fin avril 2007 pour décider de l'opportunité de l'enquête.

Enquête statistique auprès des opérateurs ferroviaires

Jean-Marie SAUNIER, SESP

Cette présentation n'a pu être réalisée lors de la formation Transport-tourisme du mois d'avril. En effet, si la libéralisation du fret ferroviaire est intervenue en mars pour la partie nationale et légèrement plus tôt pour la partie internationale, nous avons privilégié une discussion préalable avec les principaux acteurs intéressés pour déterminer quel serait le support adéquat pour recueillir ces statistiques. Pour information, il s'agit de recueillir l'information sur l'activité des six opérateurs privés qui travaillent aujourd'hui à côté de la SNCF. Il existe trois manières de collecter de l'information, par le biais d'une loi, dont nous ne disposons pas aujourd'hui, par une obligation des opérateurs de fournir l'information sur leur activité en échange du certificat de sécurité qui leur permet de faire rouler les trains en France et enfin, par une enquête statistique. Nous avons été en contact avec les Directions d'administrations centrales concernées par une éventuelle loi et l'établissement public de sécurité ferroviaire. Après consultation de ces institutions, nous privilégions aujourd'hui l'enquête statistique, même si les règles de diffusion des résultats peuvent présenter certaines limites pour les services de l'État, hors système statistique public. Ceci explique notre léger retard et notre présentation d'aujourd'hui.

Le règlement européen du 16 décembre 2002 définit un certain nombre d'obligations d'informations statistique, qui concernent les opérateurs ferroviaires menant une activité en France mais aussi les opérateurs français ayant une activité dans les pays de l'Union sans y être domiciliés. Aujourd'hui, trois opérateurs ayant une activité en France sont domiciliés à l'étranger (en Belgique, au Luxembourg et au Royaume-Uni) ; Ces opérateurs seront contactés directement, si la récupération de l'information ne s'avère pas envisageable, l'information sera demandée via les instituts nationaux de statistiques.

Les informations à collecter concernent les tonnes, les tonnes-kilomètres, la nature, la provenance et la destination de la marchandise selon des calendriers définis dans le règlement européen. Le questionnaire est simplifié pour les petits opérateurs, de moins de 500 millions de tonnes-kilomètres – à titre de comparaison, la SNCF convoie chaque année 40 milliards de tonnes-kilomètres - et 200 millions de voyageurs-kilomètres.

L'information est annuelle et trimestrielle.

Yvonick RENARD, Medef

Nous sommes très heureux de cette démarche du Cnis, qui nous semble logique. Nous espérons que les informations arriveront en temps et en heure.

Jean-Pierre LE GLÉAU, Insee

Je ne comprends pas bien comment l'information individuelle pourrait être transmise aux instituts nationaux concernés. Dans la mesure où l'information est collectée dans le cadre de la loi de 1951, il est interdit de la rediffuser.

Jean-Marie SAUNIER, SESP

Je n'ai malheureusement pas de réponse. Nous ne pourrions pas fournir d'informations si la loi de 1951 s'y oppose. L'information peut-elle remonter à Eurostat directement ?

Jean-Pierre LE GLÉAU, Insee

Cela supposerait que les Instituts nationaux de statistiques des pays qui souhaitent disposer d'informations collectées en France viennent formuler leur demande devant le Comité du secret statistique. Il est difficile d'affirmer par avance qu'il sera d'accord de leur délivrer cette information.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Si je peux me permettre de généraliser cette remarque, je signale que nous dépendons des lois statistiques de chaque pays pris individuellement. Dans le cas français, il existe une solution dans le cadre du Comité du secret ; nous devons étudier ce qu'il en est dans les autres pays. Ce point a été largement débattu dans le cadre du règlement Répertoire, qui demandait la fourniture à Eurostat de certaines informations individuelles à Eurostat ; la plupart des pays indiquaient que cette disposition s'opposait à leur droit national.

Édouard SALUSTRO, Président

Il s'agit donc de savoir si dans chaque pays concerné, il existe un équivalent de la loi de 1951 et du Comité du secret. Sous cette réserve, nous pouvons rendre un avis d'opportunité sur l'enquête que vous comptez entreprendre.

L'interinformation émet un [avis d'opportunité favorable](#) à l'enquête statistique auprès des opérateurs ferroviaires.

2) Examen de demande d'accès à des données*Demande du SESP***Henri MARIOTTE, SESP**

Je viens vous présenter la demande d'accès du SESP aux déclarations annuelles de données sociales dans le cadre de l'article 7bis de la loi de 1951. Le SESP dispose a priori d'une compétence sectorielle dans le domaine des transports, y compris les activités connexes d'entreposage et de manutention. Le SESP s'intéresse également à des secteurs proches, tels que le conditionnement à façon, ainsi qu'aux métiers du transport dans les industries du commerce, de l'industrie ou des services. L'intérêt du SESP se porte donc sur des activités dépassant le strict cadre du secteur du transport.

Des questions importantes se posent depuis un an sur la logistique, son développement et son externalisation. La logistique est une activité organisée autour de l'entreposage des produits ; ces questions se posent dans le cadre d'un pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques et également au sein du Conseil national des transports. Les métiers de la logistique se trouvent pour une large part hors du secteur des transports ; la seule source nous permettant de recevoir des réponses satisfaisantes sont donc les déclarations annuelles de données sociales, qui donnent des informations sur l'ensemble des salariés, par exemple sur la profession et la catégorie sociale des salariés. Nous pourrions ainsi définir les caractéristiques des activités de logistique et de transport de marchandises, en termes de localisation, de pyramide des âges, de salaires ou de taux de qualification et d'encadrement. Je demande donc un avis sur l'accès du SESP à l'ensemble des déclarations annuelles des données sociales, puisque nous ne disposons pour l'instant que de celles touchant au champ sectoriel du transport.

Maurice BERNADET, Président de la Formation Transports, tourisme

Je soutiens cette demande. Il me paraît tout à fait essentiel qu'elle soit satisfaite. Je m'étonne qu'un service statistique ministériel soit obligé de demander l'accès à des statistiques du service public. Nous pourrions envisager de faire évoluer la réglementation sur ce point.

Jean-Pierre LE GLÉAU, Insee

Cette question relève de la loi. L'article 7bis de la loi de 1951 dispose que ces informations peuvent être communiquées après avis du Conseil national de l'information statistique. Nous pouvons en revanche chercher un moyen d'alléger cette consultation ; il est difficile de faire évoluer la loi. Je concède volontiers qu'il s'agit d'un exercice formel.

Édouard SALUSTRO, Président

Je retiens l'idée de prendre en compte les bonnes pratiques apparues au cours des dernières années, qui, sans méconnaître l'importance du dispositif législatif réglementaire, font appel à une souplesse d'intervention nécessaire à la réactivité de la société moderne et à son efficacité. Cette idée va dans le sens de l'histoire ; il n'est pas question que le législateur perde son pouvoir ; les lois sont souvent des moyens utiles, mais parfois difficiles à faire évoluer.

Jean-Marc BÉGUIN, rapporteur

Nous avons prévu d'en débattre entre nous. Nous pourrions décrire les principaux cas de demande d'informations statistiques et faire passer une mesure disant que si un service statistique dans le cadre de tel type d'études a besoin de tels types de données, l'avis du Cnis est favorable.

L'interformation émet un [avis favorable](#) à la demande du SESP.

Demande du Sessi

Yves ROBIN, Sessi

Mes missions sont plus larges que celles dévolues en termes d'enquêtes. Pour l'exercice de certaines missions – celles touchant à l'étude d'innovation, des technologies de l'information, des délais de paiement et aux aspects méthodologiques – je sollicite l'avis de l'Interformation sur l'accès aux données comptables annexées aux bulletins industriels et commerciaux (BIC), au fichier dit Ficus, au fichier des bases de taxation de la taxe professionnelle et aux données Entreprises et établissements des DADS. Ces demandes donneront lieu à des études dont je ne vous ai pas donné la liste exhaustive et dont il sera question cet après-midi.

Édouard SALUSTRO, Président

En l'absence d'objection, cet [avis](#) est adopté.

III - Refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane)**1) Les projets du Sessi dans le cadre de Resane****Yves ROBIN, Sessi**

J'essaierai de vous présenter rapidement l'essentiel des projets du Sessi. Les objectifs retenus sont communs à l'Insee et au Sessi. Il s'agit de construire un système statistique cohérent sur les entreprises et non plus de juxtaposer des résultats. Le constat peut paraître sévère mais il est vrai qu'aujourd'hui nous essayons de mettre en cohérence des résultats issus au départ de plusieurs processus. Nous souhaitons ainsi déplacer la résolution des difficultés plus en amont, dès la collecte. Nous voulons simplifier et rationaliser le dispositif pour alléger la charge des entreprises et des services statistiques. Enfin, nous entendons intégrer à ce dispositif statistique l'ensemble des dimensions que nous souhaitons mesurer. La notion d'unité de production homogène doit être prise en compte afin de permettre la mesure des agrégats par branche et la reconstitution de données sur les groupes.

Construire un système cohérent

Il s'agit de couvrir l'ensemble des entreprises non financières non agricoles de façon homogène. Ceci n'est pas systématiquement le cas actuellement, même si le dispositif s'est progressivement harmonisé, notamment avec la quatrième génération d'enquêtes annuelles. Nous souhaitons constituer un socle d'informations annuelles sur les entreprises et assurer une qualité de résultats en termes de délai, de précision et de cohérence des résultats.

Dans l'industrie en particulier, nous prévoyons d'articuler à ce socle l'ensemble des statistiques structurelles d'entreprises industrielles : l'analyse détaillée de la production, la couverture régulière de

certaines thématiques et la répartition géographique des activités au travers des établissements. Cette démarche doit permettre une meilleure articulation avec les enquêtes conjoncturelles, en particulier avec les enquêtes mensuelles de branche. Il est important de décliner des enquêtes conjoncturelles qui pourront être ensuite extrapolées à l'ensemble du champ en se basant sur le dispositif que je viens de décrire.

Pour un même concept, nous ne voulons retenir, *in fine*, qu'une seule valeur. Un répertoire unique, qui aura pour origine Sirene, servira de référence pour l'ensemble du dispositif. Les cohérences macroéconomiques résulteront d'une mise en cohérence des données au niveau individuel, entreprise par entreprise.

Simplifier le dispositif

Pour faire suite à de nombreuses demandes des organisations professionnelles et des entreprises elles-mêmes, l'Insee et le Sessi se fixent comme objectif d'éliminer toute redondance de la demande d'information, entre des enquêtes statistiques et des sources existantes – il n'existe sur ce point pas de particularités pour l'industrie –, mais également entre deux enquêtes différentes. Nous allons donc privilégier l'utilisation de données d'origine administrative, sauf à ce qu'il soit prouvé qu'elles seraient inopérantes ou inadaptées. Par ailleurs, nous ne redemanderons pas dans une enquête des informations demandées précédemment par l'administration ou des organisations professionnelles agréées.

Prendre en compte les aspects branche, établissement, groupe

Le dispositif doit intégrer la collecte des données sur les unités de production homogène. Les enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) ont un volet activités dans lequel on demande de répartir le chiffre d'affaires global de l'entreprise entre l'ensemble des activités. Dans les enquêtes annuelles de branche (EAB), nous nous intéressons aux activités détaillées de l'entreprises et demandons, par exemple, les facturations correspondant à chacun de ces domaines. Nous souhaitons intégrer ces 2 types d'enquêtes. Nous souhaitons également articuler les enquêtes relatives aux établissements à ce dispositif. Les questions qui sont plus pertinentes au niveau établissement seront posées dans les enquêtes établissements. Les résultats seront reportés au niveau de l'entreprise. Il s'agit également de répartir la charge d'enquête entre les enquêtes annuelles et les enquêtes thématiques. Ainsi le troisième axe de travail consiste à se demander s'il ne serait pas préférable d'avoir une information moins fréquente mais de façon plus détaillée, à charge équivalente. Nous voulons enfin nous donner les moyens de reconstituer des données sur les groupes.

Cela nous amène à fusionner les questions sur les activités des EAE et les enquêtes annuelles de branche dans une enquête annuelle de production. Nous n'utilisons pas ici le même terme que l'Insee car notre objectif est un peu différent. Il est de s'intéresser presque exclusivement à la production, y compris la livraison, la facturation et la sous-traitance. Nous souhaitons revoir la périodicité des enquêtes établissements ; les enquêtes sur les dépenses anti-pollution ou les déchets doivent-elles nécessairement être menées annuellement ? Il paraît utile de distinguer des enquêtes thématiques régulières et des enquêtes thématiques occasionnelles. Certaines enquêtes dites thématiques ont acquis une certaine régularité, telle l'enquête innovation qui est aujourd'hui menée tous les deux ans. Nous reverrons également l'organisation de la réalisation des enquêtes entre l'Insee et les SSM.

Les conséquences sur le système d'observation

Le système d'observation structurelle des entreprises doit être repensé. Les enquêtes annuelles actuelles doivent être réexaminées : certaines seront supprimées ou remplacées par une nouvelle enquête, d'autres seront modifiées. Les enquêtes thématiques doivent être prises en compte dans la démarche.

En pratique, les « données fiscales » seront utilisées pour les comptes d'entreprises. Les données sur l'emploi seront issues des DADS. Les déclarations douanières seront intégrées au dispositif, avec une utilisation spécifique dans le domaine de l'industrie en raccordant les données de la production et les données extérieures. Enfin, un test est en cours avec le département de l'Action régionale à l'Insee pour l'utilisation des données de la taxe professionnelle, afin de compléter les statistiques sur les établissements disponibles dans les DADS.

Dans l'industrie hors IAA, l'EAE actuelle et les EAB seront remplacées par une enquête annuelle de production. Les questions de l'EAE ne portant pas directement sur la production seront supprimées ou

reprises dans une enquête thématique. Les enquêtes régulières sur les établissements seront maintenues mais leur contenu et leur fréquence seront réexaminés.

Le cas particulier des enquêtes annuelles de branche

Les cohérences que l'on devrait observer ne sont que partiellement vérifiées entre les résultats de l'EAE et ceux de l'EAB. Les écarts entre ces deux types d'enquêtes tiennent au fait que les notions retenues en comptabilité générale ne sont pas nécessairement reliées aux notions de facturations utilisées pour le suivi d'un certain nombre de produits. Nous devons résoudre ces difficultés dès l'amont. Entre les facturations observées dans l'EAB et les exportations mesurées par les Douanes, les écarts peuvent être substantiels. Un certain nombre de raisons sont identifiées, d'autres moins ; certains secteurs posent plus de problèmes que d'autres. Nous souhaitons mener une expertise, qui sera étendue aux données relatives aux importations. Depuis un certain nombre d'années, les organisations professionnelles nous ont sollicité, notamment dans le cadre de la formation Industrie, IAA, énergie du Cnis, pour une meilleure mesure du marché intérieur que celle proposée au travers de nos statistiques de production d'une part et des statistiques du commerce extérieur d'autre part.

La future enquête annuelle de production devra faire le lien entre ces données comptables et la répartition par produit des ventes. Pour ce faire, le Sessi doit pouvoir accéder aux données individuelles de toutes ces sources d'information. Ce qui nécessite que ce soit le Sessi lui-même qui réalise cette future enquête.

Vers un nouveau partenariat entre le Sessi et les organismes professionnels

Les organismes professionnels n'interviendront donc plus dans la réalisation proprement dite des enquêtes annuelles. Le Sessi se propose de les associer à la définition de leur contenu, c'est-à-dire des variables à observer et des nomenclatures de produits à utiliser, et d'établir à leur attention des résultats détaillés correspondant à leurs besoins. Il poursuivra dans les prochains mois les discussions avec chacun des organismes concernés. Nous mettrons donc au point ensemble le contenu des futures enquêtes et l'analyse de ce qui devrait leur permettre de satisfaire leurs besoins. Si certaines difficultés apparaissent sur le plan de la confidentialité, nous serions amenés à en reparler au sein de la Formation Industrie, IAA, énergie qui me semble la mieux adaptée.

2) Débat

Martine LÉVY, Ministère de l'Outre-mer

J'ai trouvé votre exposé tout à fait intéressant et riche en potentialités d'analyse, notamment en termes d'évaluation des politiques publiques, à ceci près que le Sessi n'a jamais couvert l'Outre-mer. Il nous est donc difficile de rendre des comptes à la Commission européenne, notamment pour le marché intérieur. Avez-vous l'intention d'inclure l'Outre-mer dans vos enquêtes ?

Claire LEFEVRE, Douanes

Je souhaite attirer l'attention du Conseil sur le fait que le dispositif présenté repose sur l'idée que les autres sources de statistiques sont solides et que le Sessi pourra notamment s'appuyer sur les chiffres du commerce extérieur pour fournir une information de qualité. Or je rappelle qu'un certain nombre de risques pèsent sur ces sources, en termes de qualité et de délais de production. Le passage au flux unique impliquerait notamment un changement complet du système de production de statistiques du commerce extérieur. D'autres difficultés tiennent à la progression du marché extérieur et notamment au développement de procédures de dédouanement unique, qui conduiront à ce que les données du commerce extérieur seront bientôt collectées par un seul pays, qui répartira ensuite l'information. Il faut être conscient des risques pesant sur les nouvelles sources utilisées pour la statistique d'entreprise.

Yvonick RENARD, Medef

La présentation d'Yves ROBIN est très intéressante pour la prise en compte d'une série de contraintes évoquées et non traitées pendant un certain nombre d'années. Nous saluons la volonté du Sessi d'aller vers une connaissance des marchés, mais nous avons depuis longtemps préconisé une modification du système d'observation des importations. Nous connaissons les menaces portant sur les douanes. Au-delà de cette préoccupation, je souhaite réaffirmer la volonté des organisations

professionnelles de demeurer des partenaires actifs dans cet ensemble de réformes, que ce soit pour établir des synthèses annuelles plus cohérentes ou dans le cadre de l'articulation des indicateurs conjoncturels.

Patrice ROUSSEL, Insee

Je suis déçu qu'Yvonick RENARD n'ait pas évoqué le sujet de l'évolution du marché intérieur, puisque nous étions tombés d'accord pour progresser dans le rapprochement des données de l'industrie et de celles du commerce de groupe pour une évaluation du commerce intérieur qui tienne compte des différents canaux par lesquels les produits arrivent en France. Nous avons mené une réflexion concluant à l'intérêt d'essayer de rapprocher les statistiques du commerce de celles de l'industrie.

Yves ROBIN, Sessi

Actuellement, l'Insee réalise l'enquête annuelle d'entreprise dans les DOM pour tous les secteurs, y compris ceux de l'industrie (yc les IAA), du bâtiment et travaux publics et des transports. Et le champ du futur dispositif comprendra l'outre-mer. Cela étant, j'observe que les entreprises de l'industrie manufacturière hors IAA représentent peu de choses outre-mer. Quelques entreprises seront probablement intégrées à nos échantillons ; nous nous appuyerons sur l'ensemble des statistiques BIC, ce qui devrait permettre une extrapolation à l'ensemble du champ des entreprises françaises.

En ce qui concerne le marché intérieur, nous essayons de répondre aux préoccupations qui sous-tendent le rapport de Patrice ROUSSEL et de Philippe DOMERGUE. Nous allons essayer de faire en sorte d'appréhender l'ensemble, ce qui suppose que nous prenions en compte les activités commerciales des entreprises industrielles, afin de ne pas confondre la fabrication et la revente de produits en l'état.

Au sujet de l'association entre les organisations professionnelles et l'administration, nous ne changerons pas les statistiques conjoncturelles. Les organisations professionnelles, là où elles ont développé des outils performants, continueront à être maîtres d'œuvre dans le cadre de la charte de qualité, la maîtrise d'ouvrage revenant au Sessi. Nous pourrions progresser ensemble sur des questions d'échantillonnage, de représentativité, d'extrapolation et de validation des résultats infra-annuels, par une statistique réputée plus exhaustive, établie au niveau annuel. Notre dispositif permettra donc d'améliorer le suivi conjoncturel, dont les organisations que vous représentez sont aujourd'hui chargées.

Par ailleurs, l'association restera relativement forte. Nous définirons conjointement les objectifs, dont les méthodes de réalisation seront établies par le Sessi ; les méthodes de réalisation des enquêtes infra-annuelles seront pour leur part mises en œuvre par les organisations professionnelles. Le partenariat sera légèrement différent.

Enfin, j'ai bien compris l'enjeu de l'accès à l'information pour les organisations professionnelles. Je ne souhaite évidemment pas que cette information se tarisse, bien au contraire. Dans le cas d'exploitations conformes à la loi, nous devons faire en sorte que les organisations aient accès à des informations qui leur sont nécessaires, même si elles n'en sont plus productrices. Je suis attaché à ce que les organisations professionnelles aient accès à l'information et puissent fournir le diagnostic dont les entreprises ont besoin.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Le champ de Resane, au-delà de l'aspect industriel, comprend bien les DOM ; sur les industries agro-alimentaires, je ne suis en revanche pas certain que les DOM soient couverts par les enquêtes de branche.

Yves ROBIN, Sessi

Je soulignais simplement que l'industrie agro-alimentaire n'était pas négligeable dans les DOM, au contraire de l'industrie manufacturière.

Virginie MADELIN, Scees

Les enquêtes de branche ne couvrent pas les DOM pour les IAA.

3) L'avancement des travaux du groupe de travail « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » et les grandes lignes du rapport

Emmanuel RAULIN, Insee

Le projet de refonte des statistiques annuelles d'entreprises Resane comporte plusieurs axes. Deux d'entre eux concernent l'utilisation des sources administratives et une réingénierie de processus. Ils ont été abordés notamment dans la présentation d'Yves ROBIN. Un troisième vise à prendre en compte la dimension groupe dans l'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises. Il se déploiera sur la base d'une réflexion confiée à un groupe de travail du Cnis, qui a pour Président par Edouard SALUSTRO et pour vice-président [Claude MENARD](#), professeur agrégé de sciences économiques.

Je vais vous rendre compte de l'état d'avancement des réflexions de ce groupe de travail, puis me focaliserai sur l'un de ses sous-groupes qui aborde les problèmes de la mondialisation.

Mandat du groupe de travail

Le mandat du groupe de travail est d'apporter des réponses à la question « Comment et jusqu'où l'organisation de sociétés en groupe doit-elle intervenir dans l'élaboration des statistiques d'entreprise ? ». J'utilise volontairement les termes « sociétés » et « statistiques d'entreprise ». Les discussions au sein du groupe de travail nous ont montré que l'entreprise est une notion avant tout économique alors que celle de société est principalement juridique. Si ces deux notions se rejoignent dans la très grande majorité des situations, notamment dans le cas des sociétés hors groupe, il en va différemment pour les filiales des groupes. Quel est dès lors l'unité la mieux adaptée pour l'observation statistique ? Est-ce la filiale, le groupe ou une branche opérationnelle du groupe ?

Je tiens à insister sur le fait que l'enjeu du groupe de travail n'est pas de proposer une statistique sur les groupes – leur nombre, leur secteur d'activité ou leur dimension – mais de proposer un mode d'observation de l'activité économique qui intègre la dimension groupe.

1 groupe plénier, 5 sous-groupes

A la demande de son président, le groupe de travail s'est subdivisé en 5 sous-groupes qui se réunissent régulièrement en groupe plénier.

Le sous-groupe « Groupes et taille des unités » est présidé par Yvonick RENARD. Il réfléchit aux questions suivantes : quand on parle de la taille d'une société, faut-il prendre en compte la taille de la société elle-même ou celle du groupe auquel elle appartient ? Quelle définition retenir pour le concept PME ? Une société de 50 salariés appartenant à un groupe de 30 000 salariés doit-elle être considérée comme une PME ou comme un « élément » du groupe ?

Un sous-groupe traite des rapports entre les groupes et mondialisation ; j'y reviendrai ensuite.

Le sous-groupe « Groupes et normes comptables », présidé par Jean-Paul MILOT, s'intéresse à la question de la faisabilité de l'intégration de la dimension groupe dans les statistiques d'entreprises, sous l'angle de la disponibilité des données comptables. Il aborde spécifiquement les problèmes liés à la consolidation ou la sous-consolidation, en application de la règle IAS 14 qui fait obligation aux groupes d'avoir une consolidation ou une sous-consolidation par grands secteurs et par zones géographiques. Sont également traités les écarts ou divergences, actuels et futurs, entre le Plan comptable général et les IFRS. Le sous-groupe étudie enfin l'évolution prévisible des rapports entre la comptabilité d'entreprise et la fiscalité. Ce lien, très fort aujourd'hui en France, est très faible dans d'autres pays ; un relâchement n'est donc pas à exclure en France, ce qui ne serait pas sans conséquence sur les dispositifs d'observation que nous devons mettre en place à l'avenir.

Le sous-groupe « Groupes et pertinence économique des informations », présidé par Jean-Luc BIACABE, s'interroge notamment sur les flux intra-groupes et la notion d'acteur économique. Les flux intra-groupe doivent-ils être mis sur le même plan que les flux entre acteurs indépendants, même s'ils ne se déroulent pas sur le marché ? Cet enjeu est très important ; en mettant aujourd'hui sur le même plan ces deux types de flux, ne brouillons-nous pas une partie du message économique ? Ce sous-groupe aborde également la question de l'autonomie des entités : devons-nous considérer comme entreprise au sens économique, donc comme acteur économique de plein rang, une unité dont l'autonomie de décision et d'affectation de ses ressources courantes est faible ? Il y a tout un débat

sur cette autonomie. Comment doit-elle être analysée ? A quel niveau situer la frontière entre les unités dont on considère que l'autonomie est suffisamment faible pour qu'elles ne puissent pas être érigées au rang d'entreprise et celles dont l'autonomie est jugée suffisamment grande pour être considérée comme entreprises.

Le dernier sous-groupe de travail, présidé par Stéphane SAUSSIER, traite des rapports entre groupes et réseaux. Les réseaux sont-ils une forme particulière de groupe ? La dépendance capitaliste à l'intérieur d'un réseau n'est pas aussi forte que celle qui existe entre les sociétés qui composent un groupe, néanmoins dans certaines configurations les liens sont suffisamment forts pour qu'on puisse envisager d'analyser les réseaux comme des groupes.

Près de 40 réunions, de nombreux entretiens

A la fin de l'année 2006, chaque sous-groupe se sera réuni environ à 7 reprises et aura clos son travail à cet horizon. Simultanément, entre 20 et 30 entretiens auront été menés avec des personnalités, expertes dans leur domaine :

1. des économistes et universitaires, qui sont les premiers utilisateurs de nos données ;
2. des analystes financiers, du fait de leur regard particulier sur la signification des résultats des entreprises, la manière de les interpréter et de les prendre en compte ;
3. des responsables de groupes et de directions comptables de groupes – nous devons prendre en compte le système d'information interne existant dans les groupes et notamment dans leurs branches opérationnelles des groupes – ;
4. des cabinets d'audit ;
5. des institutionnels, tels que l'Autorité des marchés financiers, le Conseil national de la comptabilité, la DGTP (Direction générale du Trésor public et des entreprises) – dans ses dimensions financement des entreprises, politiques sectorielles ou développement international –, le Ministère du travail – pour voir jusqu'où la dimension groupe est prise en compte dans tout ce qui touche aux relations dans le travail –, la Direction de la Concurrence – afin d'étudier de quelle manière la définition de la bonne unité économique est importante pour suivre ces problèmes –.

Nous prévoyons de rendre le rapport final fin mars 2007, avec un léger retard par rapport à ce qui était prévu mais l'ampleur du travail ne permettait pas prévoir précisément une date. Un rapport provisoire sera remis fin janvier 2007 au président Édouard SALUSTRO [NDLR : ces dates ont été légèrement décalées depuis, avec l'accord du président Salustro, sans remettre en cause toutefois l'objectif de présentation de fin avril]. Le groupe plénier se réunira ensuite pour le finaliser. Et nous le présenterons dans le cadre d'une Interinformation Statistiques d'entreprise exceptionnelle, qui se tiendra fin avril 2007.

Grandes lignes du rapport final

Le rapport final comprendra les treize chapitres suivants :

- 1) les utilisations de la statistique publique d'entreprise ;
- 2) la situation de l'économie marchande dans un monde globalisé ;
- 3) la définition de l'entreprise, une notion d'abord économique ;
- 4) les 3 candidats pour l'observation : la société, le groupe et la branche opérationnelle de groupe ;
- 5) la place des réseaux dans la définition des entreprises ;
- 6) les systèmes d'information internes aux groupes sur lesquels s'appuyer ;
- 7) la cohérence infra-annuelle et annuelle ;
- 8) la statistique structurelle et les comptes nationaux – ce point demande un examen particulièrement minutieux ;
- 9) la comparabilité européenne et au-delà
- 10) les différents niveaux de représentation (local, national et mondial) ;
- 11) la communication des évolutions auprès de nos utilisateurs ;
- 12) l'explicitation des évolutions en termes de grands messages économiques entraînées par l'évolution de la définition de l'entreprise elle-même et des secteurs ;
- 13) les recommandations du groupe de travail.

Édouard SALUSTRO, Président

Je vous félicite pour la manière très claire dont vous avez rendu compte de ces travaux.

4) Les travaux du sous-groupe « Les groupes, sous-groupes et la mondialisation »

Ce sous-groupe, présidé par Lionel Fontagné, réunit deux dimensions très imbriquées. La mondialisation est d'abord le fait des groupes eux-mêmes, qui choisissent une stratégie de filialisation plutôt que d'exportation. Par ailleurs, les groupes, du moins les plus importants d'entre eux, sont mondiaux.

La mondialisation est d'abord le fait des groupes eux-mêmes

14,5 millions de salariés, hors secteur financier, agriculture et administrations, travaillaient en 2003 sur le territoire français. Sous contrôle français, donc sans compter les filiales françaises de groupes étrangers et en ajoutant les filiales étrangères de groupes français, ils étaient 15,6 millions. Ces deux approches, de plus en plus fréquentes dans la manière de rendre compte de la mondialisation, montrent que, pour ce qui est du nombre de salariés, le territoire France a une dimension inférieure à celle du contrôle français. 16,6% des salariés en France relèvent d'entreprises sous contrôle étranger, tandis que 22,4% des salariés sous contrôle français travaillent à l'étranger.

Par ailleurs, plus de 30 % des échanges extérieurs sont des échanges intra-groupes ; ceux-ci ne correspondent pas nécessairement à la même logique économique que les échanges entre acteurs indépendants. Ils doivent donc pouvoir être analysés spécifiquement.

Les plus grands groupes sont mondiaux

Ne saisir que leur dimension France ne permet pas de comprendre le développement des groupes. La recherche et développement de Renault, principalement localisée en France, est, par exemple, utilisée pour toute la production mondiale du groupe, quelle qu'en soit la localisation. Le ratio entre la production France et la R&D France de Renault en France ne signifie donc pas grand-chose.

Par ailleurs, l'analyse effectuée par Lise DERVIEUX à l'Insee en 2003 montrait que la part des effectifs en France des 32 plus grands groupes du CAC 40 était passée entre 1997 et 2002 de 50 à 35 % ; la plupart des salariés de ces groupes sont hors de France. Sur cette même période, la progression de leurs effectifs atteint presque 50 % globalement, tandis qu'elle est pratiquement nulle en France.

La nationalité des groupes existe en général

Plusieurs témoignages ont été recueillis : des représentants de Veolia et des Ciments français, filiale d'Italcementi, ont confirmé le fait qu'ils « avaient une nationalité ». Des critères simples peuvent être retenus : il s'agit en premier lieu de se demander s'il existe un pays dans lequel plus de 40 % du chiffre d'affaires est réalisé. A défaut, le pays de localisation du quartier général (lieu de réunion de l'état-major) du groupe (*board*) peut être retenu ; ceci est d'ailleurs une recommandation de l'Union européenne. Quelques cas difficiles existent, mais sont très limités en nombre : il n'en existe pas plus de cinq ou six en France. Par exemple, EADS est sans doute un groupe franco-allemand tandis qu'Altadia est très certainement franco-espagnol.

Expériences étrangères, obligation européenne

L'expérience étrangère la plus ancienne et la plus riche est celle des Etats-Unis avec le BEA (Bureau of Economic Analysis), qui alimente la réflexion des décideurs depuis les années 1950 sur l'activité des groupes américains aux Etats-Unis et à l'étranger. Le SCB en Suède, fournit des informations certes moins riches mais commençant à permettre des analyses de long terme. Enfin, la Bundesbank propose également un dispositif assez riche.

Le règlement Fats, évoqué par Jean-Marc BÉGUIN, nous obligera à suivre l'activité des filiales étrangères des groupes français et des filiales françaises des groupes étrangers.

Recommandation principale du groupe

Une recommandation principale sera sans doute de compléter les statistiques territoriales actuelles par des statistiques régulières sur l'évolution de l'activité économique sous contrôle français. C'est-à-dire après avoir ôté les filiales françaises de groupe étranger et ajouté les filiales des groupes français à l'étranger. Resterait à trancher la question suivante : dans quel secteur classer la filiale française de transport d'un groupe pharmaceutique allemand qui ne travaille que pour le compte du groupe ? Cette filiale doit-elle être classée dans le secteur des transports ou dans celui de l'industrie

pharmaceutique ? Ce débat est encore à approfondir. Sur ce point, la réflexion est commune avec celle du sous-groupe qui s'intéresse à la question de la pertinence économique.

Édouard SALUSTRO, Président

Nous vous remercions pour la qualité de ce deuxième exposé, qui répond à une demande de la Formation Monnaie, finance, balance des paiements.

Débat

Yvonick RENARD, Medef

Ce travail sur les groupes est fondamental, mais il est rendu possible parce que nous disposons depuis 25 ans de données sur les liaisons financières et que nous avons un appareil statistique complet. L'Allemagne, malgré les travaux de la Bundesbank, n'en est pas encore à ce stade d'élaboration des données. Pour revenir à la mondialisation et au débat sur l'opportunité d'une enquête complémentaire, je dirai que nous nous trouvons dans une lutte concurrentielle. Nous pourrions faire beaucoup dans la compréhension du fonctionnement de l'économie française, y compris jusqu'à l'isolement des groupes cotés dans les comptes nationaux, mais nous devons nous demander ce que feront nos voisins européens dans l'immédiat. Cet aspect de comparabilité est fondamental.

Édouard SALUSTRO, Président

Je vous répondrai sur le plan des entreprises privées. Les IFRS sont une réponse indirecte à votre question ; le conflit de convergence entre l'ISB, qui relève des normes internationales, et le FASB, qui constitue la volonté américaine, avec la plate-forme de stabilité qui n'a jamais été créée et n'a pas permis aux entreprises du CAC 40 de se mettre à niveau, montre que ce que nous réalisons est justifié. Et nous devons le réaliser par anticipation, afin d'éviter qu'un point de vue nous soit imposé. L'imposition d'un point de vue en termes d'informations pose un véritable problème, et concerne complètement le Cnis.

Emmanuel RAULIN, Insee

Il n'est pas possible d'affirmer a priori que les statistiques françaises élaborées demain en prenant en compte la dimension groupe seront moins comparables aux statistiques de nos voisins que celles d'aujourd'hui. La situation européenne est très variée ; la statistique néerlandaise est à l'évidence beaucoup plus proche de ce que le groupe de travail du Cnis préconiserait demain que de ce que nous faisons aujourd'hui. La situation de la Grande Bretagne est, pour sa part, extrêmement complexe à analyser ; l'organisation juridique de l'économie y est très différente de celle que nous connaissons en France. La situation allemande, qui est sans doute la plus proche de la nôtre, évoluera ; des discussions sont en cours, aiguillonnées par la *Monopol Kommission*, pour une certaine prise en compte des groupes dans les statistiques d'entreprises.

Nous nous préoccupons de la comparabilité dans le cadre de ce groupe de travail ; un chapitre du rapport en traitera.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Lors de la réunion à Eurostat à laquelle j'assistais la semaine dernière, le délégué allemand a affirmé, pour la première fois, qu'il soutenait la création d'un répertoire de groupes. Il a exposé leur processus de modernisation qui paraît calqué sur Resane ; ils ont décidé des mêmes orientations – recours accru aux sources administratives, refonte des processus. Les mêmes causes produisent les mêmes effets dans toute l'Europe.

Vincent THOLLON-POMMEROL, Insee

Je souhaite qu'Emmanuel RAULIN me fournisse une précision. Je connais en particulier les Etats-Unis et les pays qui utilisent des données consolidées fiscales pour établir leurs statistiques, mais ne connais pas d'exemple de pays utilisant des données comptables consolidées.

Emmanuel RAULIN, Insee

Je ne peux pas répondre sur ce point ; je note cette question.

Frédéric MINODIER, Insee

Une part importante des groupes ont leur tête située aux Pays-Bas ; c'est par exemple le cas de l'alliance Renault-Nissan ; comment classer Renault comme groupe français ?

Emmanuel RAULIN, Insee

Comme indiqué précédemment c'est la localisation du quartier général du groupe qui devrait être prise en compte et non celle de la tête du groupe. Renault est donc bien de ce point de vue un groupe français ; Renault-Nissan n'est pour sa part, et pour l'instant, pas un groupe mais une alliance de deux groupes, l'un japonais et l'autre français.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Il ne s'agit pas ici de prendre des décisions qui devront l'être dans un cadre différent. Nous devons déterminer des processus algorithmiques pour définir la nationalité des groupes en général, mais la détermination de la nationalité des plus grands groupes sera faite au cas par cas. Les membres d'un groupe connaissent parfaitement, aux rarissimes exceptions près, la nationalité de leur groupe.

Jean-Marie SAUNIER, SESP

Avez-vous réfléchi aux implications de votre démarche en termes de secret statistique ?

Emmanuel RAULIN, Insee

Nous avons noté que ce problème devra être traité dans le cadre du groupe de travail. La dernière réunion plénière du 29 septembre a décidé qu'il fera l'objet d'un débat en réunion plénière du groupe. Le secret pourrait être effectivement plus contraignant demain (moins de cellules publiables). Lorsqu'un secteur est composé de 10 sociétés, dont 9 appartiennent au même groupe, l'application rigoureuse du secret statistique fait que les informations confidentielles des 9 sociétés sont de fait fournies à la dixième, et inversement. Ce point devra être examiné attentivement. .

Patrice ROUSSEL, Insee

Je suggère que le rapport final contienne une information sur la situation dans les autres pays de l'Union européenne, qui n'est pas forcément bien connue par l'ensemble des membres du Conseil.

Édouard SALUSTRO, Président

Je souscris à cette proposition. Je souhaite revenir un instant sur la question de la nationalité en donnant quelques exemples qui, sans classer définitivement le sujet, ouvrent des voies. Les grands groupes d'audit internationaux changent de nationalité en fonction des résultats. Le pouvoir de financement est le fondement de la définition des stratégies ; la nationalité est en passe de devenir métissée et confuse. Il me semble que la notion de financement aura une part importante dans la détermination d'éléments dominants de la nationalité.

Charles EL NOUTY, Confédération générale des petites et moyennes entreprises

Nous sommes très attachés au caractère patrimonial de l'entreprise et je pense que votre intervention est la réponse à l'ensemble de nos questions.

Édouard SALUSTRO, Président

Je vous remercie ; nous passons directement au point concernant le plan de communication du changement de nomenclature, présenté par Chantal MADINIER.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Nous reportons le point sur les outils d'études conjoncturelles des entreprises à la session d'avril, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un point conjoncturel.

IV - Le plan de communication du changement de nomenclature

1) Présentation

Chantal MADINIER, Insee

Le changement de nomenclatures : un évènement majeur

La nomenclature actuelle date des années 1990 ; les modifications apportées par la nouvelle nomenclature sont très importantes et touchent notamment à l'environnement et aux technologies de l'information et de la communication. Seule la moitié des postes actuels sont en correspondance univoque avec des postes de la nouvelle nomenclature. La structure du code est également modifiée, passant de 4 à 5 positions. La mise en place de la nouvelle nomenclature est prévue au 1^{er} janvier 2008.

Un plan global de communication

Nous avons prévu une opération très importante d'information du grand public, beaucoup d'acteurs externes étant concernés : les unités du répertoire SIRENE au nombre de 7,7 millions ainsi que tous les organismes qui utilisent le code d'activité dans leur gestion. Cela représente un nombre très important de personnes, ce qui justifie un plan global de communication. L'outil central de ce plan est le site Internet insee.fr, qui sera mis à jour en permanence. Le portail Statistique publique et les sites des services statistiques ministériels proposeront un lien direct à l'information disponible sur le site Insee. Nous prévoyons également d'utiliser une série d'autres supports – diaporamas, dépliants, courriers, conférences et quelques encarts publicitaires – .

Un découpage en 3 axes

En plus d'une communication générale, nous avons identifié trois axes particuliers :

1. les utilisateurs du répertoire ;
2. l'impact pour les entreprises ;
3. l'impact statistique ; cet axe n'est pas encore bien analysé, puisque qu'il concerne la période postérieure à 2008 ; à cette date, une partie des statistiques sera réalisée en ancienne nomenclature, d'autres en nouvelle nomenclature.

Les utilisateurs du répertoire

Notre message concerne tous les utilisateurs du répertoire, administrations, SSM, organismes sociaux, qui utilisent le code NAF. Il consiste à informer sur le changement et au moment où ces utilisateurs seront concernés. La communication pour ce public vient de débuter, avec l'envoi d'une lettre du Directeur général de l'Insee. Il est prévu de toucher tous nos partenaires, ainsi que l'ensemble des fédérations professionnelles. Toutes les lettres n'ont pas encore été envoyées ; certaines seront expédiées directement par les ministères concernés. La lettre explique que nous allons changer de nomenclature et que les informations utiles sont consultables sur le site Internet de l'Insee.

Impact sur les entreprises

Toutes les unités du répertoire verront leur code APE changer, puisque nous passerons de 4 à 5 positions. L'information en direction des entreprises sera menée tout au long de l'année 2007. Une première information sera donnée en début d'année avec l'envoi des EAE. Nous utiliserons toutes les correspondances avec les entreprises pour communiquer sur le changement de nomenclature. Pour les entreprises ne faisant pas partie des EAE et dont le code APE ne peut être recodifié automatiquement, nous prévoyons des enquêtes d'amélioration du répertoire et communiquerons sur les changements de nomenclature à l'occasion de tous nos contacts avec elles. Le changement de code sera effectif début 2008. L'Insee enverra alors un certificat avec le nouveau code APE à toutes les entreprises comprenant des salariés. Il sera par ailleurs possible de se procurer ce certificat par Internet.

Le site insee.fr

La [sous-rubrique « Révision 2008 des nomenclatures d'activités et de produits »](#) a été ouverte mi-octobre. Elle propose une présentation du changement de nomenclature, un calendrier, la structure détaillée de la NAF actuelle, la table de correspondance entre les deux NAF, la version provisoire de la nomenclature de produits en anglais (dont la structure sera identique à celle de la nouvelle CPF nationale) et une table de correspondance entre les nouvelles nomenclatures d'activités et de produits. Une page est consacrée à une foire aux questions.

2) Débat

Yvonick RENARD, Medef

Je vous félicite d'avoir enclenché un plan de communication ; il s'agit d'une opération très lourde. Je m'interroge sur le risque d'une diffusion précoce de la CPF rév 2, alors que le Parlement européen n'a pas encore arrêté la NACE rév 2. Par ailleurs, qu'en est-il des codes ASE, Activité secondaire exercée ? Il nous semble important de les intégrer rapidement au répertoire SIRENE.

Chantal MADINIER, Insee

Il est parfaitement exact que la nomenclature des produits n'a pas encore été adoptée par le Parlement européen. Mais il nous a semblé plus intéressant de mettre en ligne une version provisoire, plutôt que de ne rien proposer ; il s'agit d'un choix de transparence.

Michel EURIAT, Insee

La rénovation du répertoire SIRENE prévoit d'inclure les codes ASE, ainsi que le préconise le règlement Répertoire. Nous le ferons progressivement.

Édouard SALUSTRO, Président

Nous abordons l'avant-dernier point de notre ordre du jour, avec une intervention d'Yves ROBIN sur l'annonce de la réunion de présentation des résultats de l'enquête Innovation.

V- Points divers

1) Réunion de présentation des résultats de l'enquête Innovation

Yves ROBIN, Sessi

Comme vous le savez, l'ensemble du système statistique public a mené l'an dernier et au premier semestre de l'année 2006 une enquête communautaire dite CIS sur l'innovation. Le Sessi, maître d'œuvre, a réalisé l'enquête auprès de plus de 25 000 entreprises des secteurs non financiers et non agricoles. Les premiers résultats sont parus fin août. Les services ministériels concernés élaborent actuellement des analyses portant sur le secteur dont ils ont habituellement la charge. Nous en venons maintenant à une phase de diffusion plus large, au-delà de cette première restitution.

Cette enquête a été menée de façon harmonisée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne et permet de mener des études comparatives entre ces pays. Dans un souci de transparence et d'information assez large de l'ensemble des utilisateurs potentiels, nous nous proposons d'organiser le 4 décembre après-midi une séance de présentation des principaux résultats de cette enquête et d'exposition de nos projets d'étude. Cette séance sera ouverte à tous les participants habituels des réunions du Cnis, à tous ceux qui nous ont aidé à concevoir cette enquête et surtout à tous les centres de recherche universitaire qui travaillent sur le sujet, afin que tous soient également informés sur l'existence de ces données et les modalités d'accès. Cette réunion sera l'occasion de proposer un partenariat aux centres de recherche intéressés, afin de travailler en réseau et de réaliser un ouvrage collectif à paraître en 2008 sur l'innovation en France et en Europe, sur la base de contributions de services statistiques et d'universités. Les organisations professionnelles peuvent évidemment se joindre à nous, pour exprimer leurs besoins, leurs attentes, leurs souhaits. Cette réunion aura lieu dans nos locaux à Montreuil le 4 décembre après-midi.

Édouard SALUSTRO, Président

J'appuie très fortement votre démarche et suis très attaché à la présence des représentants des entreprises à cette réunion. Ces réunions ont un intérêt majeur.

2) Rencontre du Cnis « L'accès à l'information statistique à l'heure d'Internet »**Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis**

Nous avons le projet de cette rencontre depuis déjà quelque temps ; d'autres sujets ont reçu la priorité, notamment la décentralisation. La journée sera scindée en deux parties. La matinée sera consacrée à la statistique publique sur Internet et l'après-midi aux besoins spécifiques des chercheurs, journalistes et représentants du débat public. Cette Rencontre sera présidée par Jean-Pierre DUPORT. Gunter SCHÄFER, d'Eurostat, introduira chacune des deux demi-journées par un panorama européen, puis les responsables de la diffusion présenteront la situation française ; enfin, des tables rondes regrouperont les différentes catégories d'utilisateurs, qui feront part de leurs attentes sur chacun des points évoqués. Christian AVEROUS animera la table ronde du matin, tandis que Jean-Paul POLLIN animera celle de l'après-midi. Jean-Michel CHARPIN conclura la réunion, qui se tiendra au Conseil économique et social. Le programme est en cours de finalisation ; il sera consultable sur le site du Cnis d'ici fin novembre.

Édouard SALUSTRO, Président

Il s'agit d'une très bonne initiative que je salue personnellement.

VI - Projet d'avis de l'interformation

Les participants débattent du projet d'avis.

Conclusion**Édouard SALUSTRO, Président**

Je vous remercie du très bon débat mené aujourd'hui. Nous n'avons pas pris de décision cruciale, mais avons abordé des problèmes difficiles. Nous avons reporté à avril l'étude sur les outils d'étude conjoncturelle des entreprises ; nous aurons également à rendre compte des groupes et sous-groupes et des travaux relatifs à la mondialisation.

Je vous souhaite une bonne fin d'année et vous remercie une fois encore.

*

* *

Adoption du compte rendu

Le présent compte-rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au secrétariat du Cnis **avant le 19 mars 2007**. Ces modifications seront prises en compte sur le site du Cnis.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU PRÉSENTÉS EN SÉANCE

- [Avis 2006 et moyen terme 2004-2008](#) - [Suivi des avis](#)
- Fiches d'enquête pour examen en avis d'opportunité :
 - [Enquête Stratégies de délocalisation et d'implantation à l'étranger](#)
 - [Enquête statistique auprès des opérateurs ferroviaires](#)
- Demandes d'accès à des données dans le cadre de l'article 7bis de la loi de 1951 :
 - [Demande du Sessi](#)
 - [Demande du SESP](#)

Présentations en séance :

- [Les règlements Eurostat](#)
- [Enquête Stratégies de délocalisation et d'implantation à l'étranger](#)
- [Les projets du Sessi dans le cadre de Resane](#)
- L'avancement du projet et les grandes lignes du rapport du groupe de travail « [Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes](#) »
- [Les travaux du sous-groupe « Les groupes, sous-groupes et la mondialisation »](#)
- [Le plan de communication du changement de nomenclature](#)

Ces documents sont disponibles sur le site du Cnis <http://www.cnis.fr> rubrique Agenda.

Paris, le 23 janvier 2007 - n° 10/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête statistique auprès des opérateurs ferroviaires

Programme : 2007

Emetteur : SESP

Au cours de sa réunion du 24 octobre 2006, l'interformation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête statistique auprès des opérateurs ferroviaires.

Cette enquête a pour objectif de déterminer le volume d'activité de l'ensemble des opérateurs ferroviaires installés en France, exerçant une activité sur le territoire français ou sur le territoire d'un autre État membre. Ce dispositif complète le dispositif actuel qui permet au service statistique ministériel d'accéder par voie de convention aux données de la SNCF. Elle permet ainsi de répondre aux besoins statistiques définis dans le Règlement (CE) n° 91/2003 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer (Journal officiel n° L 014 du 21/01/2003).

En annuel, les statistiques demandées sont le transport de marchandises en tonnes et en tonnes-kilomètres par nature de marchandises, ainsi que les trains-kilomètres en distinguant le type d'activité (national, international en entrées et sorties ainsi que le transit). En trimestriel, les seules statistiques demandées sont les tonnes et les tonnes-kilomètres. Des statistiques régionales au niveau des régions de chargement et de déchargement sont également demandées une fois tous les cinq ans (2010 pour la première transmission de données). Les questions de même nature existent sur les voyageurs (voyageurs et voyageurs-kilomètres), elles concernent actuellement les seuls opérateurs français ayant une activité sur le territoire d'un autre état-membre.

La déclaration est simplifiée pour les opérateurs ferroviaires qui assurent un volume total de transport inférieur à 500 millions de tonnes-kilomètres ou 200 millions de voyageurs-kilomètres.

L'unité économique interrogée est l'opérateur ferroviaire bénéficiant d'un certificat de sécurité lui permettant d'avoir une activité sur le territoire français. Ces certificats sont fournis par l'EPSF (établissement public de sécurité ferroviaire). Pour les opérateurs non installés en France, si le recueil direct par le service statistique public français n'est pas envisageable, les informations statistiques doivent être recueillies par l'institut statistique national du pays de domiciliation. Le champ porte également sur les entreprises françaises qui ont une activité marchandises ou voyageurs sur le territoire d'un autre état-membre. Ces entreprises sont bénéficiaires d'une licence accordée par le ministère en charge des transports.

Les informations individuelles pourront être transmises à Eurostat ou aux instituts nationaux de la statistique concernés (pour la collecte auprès des opérateurs domiciliés en France qui ont une activité sur le territoire national de l'état membre concerné), après dépôt d'une demande de ces organismes auprès du comité du secret statistique et sous réserve de l'accord de ce dernier. Ces organismes seront alors tenus de respecter les engagements de secret consécutifs à cette transmission de données par le comité du secret statistique.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 9 février 2007 - n° 19/D130

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Données détenues par l'Insee

Demandeur : Service Economie, Statistiques et Prospective (SESP) du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Au cours de sa réunion du 24 octobre 2006, l'interformation Statistiques d'entreprise a examiné la demande d'accès aux Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) détenues par l'Insee.

Afin de répondre aux demandes du Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Économiques (PIPAME) sur le domaine de la logistique, le SESP souhaite étudier de manière fine les activités de transport de fret et de logistique, que ces activités soient effectuées pour compte propre ou pour compte d'autrui. L'étude portera sur le volume total des activités concernées et sur leurs caractéristiques.

Les DADS sont des données administratives résultant de déclarations que font toutes les entreprises employeuses de salariés en France (à l'exception des personnels de maison). Ces déclarations sont destinées aux organismes de sécurité sociale (CNAV, CRAM, URSSAF, etc.), à la DGI, et à l'Insee qui opère des traitements statistiques sur ces données.

L'Insee détient les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) comme partenaire du système « Transfert de Données Sociales » (TDS), sauf pour le « bilatéral » (hors système général de sécurité sociale) pour lequel l'Insee détient les données suite à une convention avec la Direction Générale des Impôts (DGI).

La transmission des données demandées sera annuelle.

Un état de la logistique en France sera confectionné annuellement. Il donnera lieu à des fiches thématiques pour la commission des comptes des transports et à des publications régulières dans les supports de publication du SESP : « SESP en bref » ou Notes de synthèse.

La formation émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données.

Paris, le 9 février 2007 - n° 20/D130

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Données détenues par l'Insee

Demandeur : Service des études et des statistiques industrielles (Sessi)

Au cours de sa réunion du 24 octobre 2006, l'interformation Statistiques d'entreprise a examiné la demande d'accès aux données suivantes détenues par l'Insee :

- les données du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) ;
- le fichier des données comptables annexées aux déclarations BIC des entreprises (fichiers BRN et RSI) ;
- ces mêmes données enrichies de données figurant dans les enquêtes annuelles, dit Ficus ;
- le fichier des bases de taxation à la taxe professionnelle ;
- les données « entreprises » et « établissements » des DADS.

Ces données viendront soit compléter des données dont le Sessi dispose déjà (dans le champ de l'industrie ou sur le domaine de l'innovation ou de l'immatériel), soit permettre d'étendre le champ des études économiques réalisées à des secteurs pour lesquels le Sessi n'est pas actuellement détenteur de telles données.

Les travaux envisagés visent à décrire des populations d'entreprises ou d'établissements, soit à partir de caractéristiques telles que l'activité ou la taille, soit à partir de variables quantitatives (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, immobilisations, ...) :

- repérage de l'activité principale et de la taille (en tranche de chiffre d'affaires ou d'effectif salarié) des entreprises et des établissements figurant dans les populations d'unités étudiées (Sirene) ;
- principales données comptables (fichiers BRN et RSI, Ficus, ou TP) ;
- effectifs, masse salariale et catégorie de salariés (données des DADS).

La transmission des données sera annuelle.

Aucune diffusion directe des données n'est envisagée. Les données diffusées ne le seront que dans le cadre d'études, à titre d'illustration des analyses effectuées.

Le Sessi déposera une demande d'avis auprès du Comité du secret pour la partie de ces données qui proviennent d'enquêtes statistiques (données provenant de l'EAE utilisées dans l'élaboration de Ficus).

La formation émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données.